

Au programme :

- > court métrage Eau rage, eau des espoirs
- > film documentaire Main basse sur l'eau
- > entretien avec Jean Willemin, chargé de projet senior au Geneva Water Hub



Le film

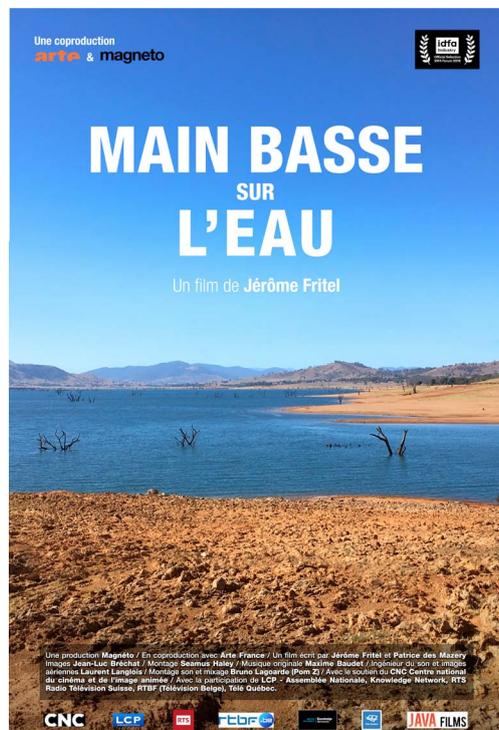
Main basse sur l'eau

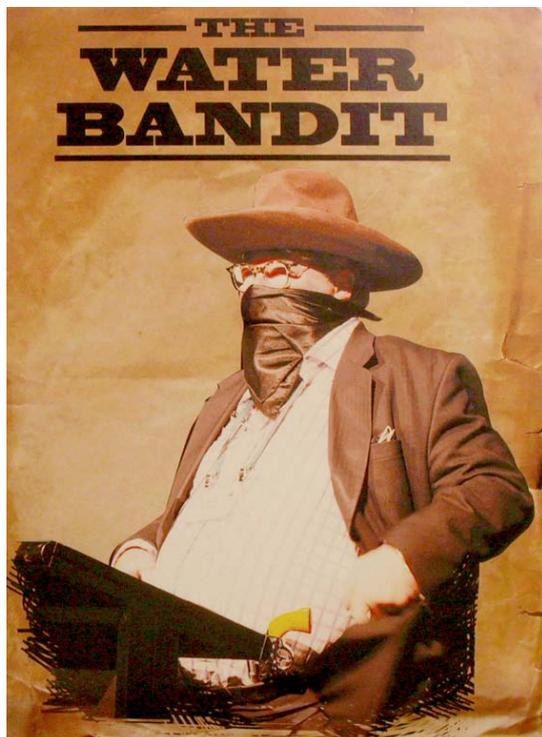
de Jérôme Fritel
France, 2019, 55', vf

Après l'or et le pétrole, voici venu le temps de la ruée vers l'eau. Les populations augmentent, l'agriculture s'étend, le réchauffement climatique s'accélère... Partout sur le globe, la demande en eau explose. En 2050, au moins une personne sur quatre vivra dans un pays affecté par des pénuries d'eau chroniques... De quoi attiser les convoitises des géants de la finance qui ont décidé de s'attaquer à ce secteur en y investissant des milliards d'euros.

Les banques, les fonds de placements et les fonds spéculatifs se jettent sur tout ce qui a trait à l'eau, déjà appelée l'or bleu. Mais l'eau douce peut-elle être considérée comme une matière première au même titre que le pétrole, le charbon ou le blé ? Peut-on laisser les acteurs de ces marchés - banques et fonds d'investissements - créer des instruments financiers pour parier sur sa valeur ?

De la Californie à l'Australie, de New York à Londres, cette investigation internationale raconte le combat qui oppose aujourd'hui les apôtres de la financiarisation de l'eau aux défenseurs du droit à l'eau pour tous. Ce choc frontal se déroule sur plusieurs terrains : idéologique, politique, environnemental et bien sûr, économique. De son issue, dépend le sort des bientôt 10 milliards d'habitants de la planète. Ce film analyse et dénonce, pour la première fois, l'irruption de nouveaux acteurs, qui ne sont pas des opérateurs industriels, et qui fonctionnent selon d'autres critères, tels que rentabilité, dividende et vision à court terme. Leur motivation n'est pas de proposer un service, quel qu'en soit le prix, mais bien de parier sur les cours, de développer des outils financiers tels que la titrisation ou les contrats à terme, en partant du principe que le marché est le meilleur garant de la gestion des ressources naturelles. Une offensive financière qui a démarré dans les années 80 et qui menace aujourd'hui la dernière ressource à avoir échappé à la loi des marchés.





L'eau potable : un droit fondamental

Consommation de l'eau

L'eau douce n'est pas une ressource infinie. Si la Terre est considérée comme un immense réservoir naturel, moins de 1% de ce stock est constitué d'eau douce, à l'état liquide, donc directement utilisable dans l'agriculture et l'industrie ou consommable par l'homme.

En Suisse, environ 80% de l'eau potable provient des eaux souterraines, dont près de la moitié sont des eaux de sources. Le reste est prélevé dans les lacs et les rivières. La consommation d'eau potable s'élevait à 928 millions de mètres cubes en 2019.

L'«empreinte hydrique» est une mesure de la consommation d'eau qui peut être calculée pour une personne, une entreprise, une ville ou un pays. Elle couvre la consommation directe (eau de boisson, nettoyage) et la consommation indirecte (production de biens et services). Cette dernière est appelée «eau virtuelle». Il faut par exemple 19'525 litres d'eau pour produire un kilo de viande bovine, 7'485 litres pour le porc, 4'805 litres pour la volaille. Une plaque de chocolat de 200 grammes en nécessite 3'400 alors qu'il faut 1'710 litres pour un kilo de pâtes et 335 litres pour les légumes de saison.

En Suisse, la consommation directe par habitant-e est de 160 litres/jour et de 4'200 litres/jour pour la consommation indirecte !

Pour réduire la menace posée par la pénurie d'eau sur la biodiversité et le bien-être humain, il faut un partage équitable des ressources, et surtout changer nos modes de consommation, comme réduire le gaspillage ou réduire la consommation de viande.

Liens Internet

(liens interactifs - cliquer pour ouvrir la page web)

Droit fondamental à l'eau potable

- L'eau en crise(s)? - état des lieux d'une ressource vitale - Solidarités International
- Boîte à outils sur le droit à l'eau - OHCHR
- Manuel sur la réalisation des droits à l'eau - OHCHR
- UNWater - rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau 2019
- Rapport du Panel mondial de haut niveau sur l'eau et la paix
- Média sur l'actualité hydrologique - Geneva Water Hub

Consommation de l'eau

- Comment réduire notre empreinte hydrique à un niveau durable ? - Nations Unies
- Etude de l'empreinte hydrique suisse - DDC

L'eau en général

- Actualité de l'eau - aqueduc info
- L'Art pour l'eau et la paix - Geneva Water Hub
- Documentaire H2o en 3 parties - arte

Le droit fondamental à l'eau potable.

L'eau disponible pour chaque personne doit être suffisante et constante pour les usages personnels et domestiques, à savoir la boisson, le lavage du linge, la préparation des aliments ainsi que l'hygiène personnelle et domestique. A l'échelle mondiale cette quantité est estimée à 50 litres/jour/personne.

L'eau destinée à des usages personnels et domestiques doit être salubre et de qualité acceptable. Elle doit être exempte de tout élément qui constitue une menace pour la santé. En outre, elle doit avoir une couleur, une odeur et un goût acceptables pour faire en sorte que les consommateurs ne s'alimentent pas à des sources polluées qui paraîtraient plus attrayantes. L'eau et les installations d'assainissement doivent être accessibles physiquement et sans danger pour toutes les couches de la population, compte tenu des besoins des groupes particuliers, notamment les personnes handicapées, les femmes, les enfants et les personnes âgées.

Les services d'alimentation en eau doivent être financièrement accessibles pour tous. Personne ni aucun groupe de population ne devrait être privé de l'accès à l'eau potable au motif qu'il ne peut se le permettre financièrement.

Sources : ohchr